

Disciplinaire

Périmètre d'intervention

- Constitution du dossier personnel du salarié :
 - Informations générales
 - Eléments de rémunération
 - Qualification
 - Evolution de carrière
 - Formation
 - Arrêts de travail
 - Sanctions
 - ...
- Préconisation d'un plan d'action gradué :
 - Recadrage oral et/ou écrit
 - Avertissement
 - Blâme
 - Mise à pied disciplinaire
- Constitution et suivi du rétroplanning
- Rédaction de la trame de l'entretien de licenciement
- Accompagnement du manager chargé de l'entretien
- Formalisation du courrier de notification de la sanction disciplinaire et/ou du licenciement, selon une trame validée, et mise à jour, par le cabinet d'avocats partenaire d'ALERIS

Processus

J-2	Entretien de prise de connaissance du dossier
J-1	Evaluation de la faute disciplinaire
J	Formalisation du courrier de notification de la sanction

Pourquoi choisir ALERIS



Vous n'êtes pas seul

Un conseil et un accompagnement sont à votre disposition à chaque instant.



Mise en place

Nous nous occupons de toute la formalisation des documents.



On vous rassure

En relation avec un cabinet d'avocats, vous n'avez plus à vous soucier de rien.



Multidisciplinaire

Nous gérons tous types de sanctions disciplinaires.

Témoignage

Sofia, associée dans un cabinet d'architectes

« Lorsque je suis rentrée en conflit avec ce salarié, j'ai eu beaucoup de mal à prendre du recul. ALERIS m'a aidée à analyser la situation, à prendre une décision sensée et à mettre en œuvre la sanction disciplinaire correspondante. »

Tarifs

90€ HT / heure de conseil.